

La prise de décision dans l'entreprise

Besançon, UFR SJEFG - Le 4 octobre 2018

Directe – Université de Bourgogne – Université de Franche-Comté

La prise de décision est un processus complexe visant à sélectionner une mesure parmi différentes alternatives. Dans l'entreprise, ce processus est en principe guidé par l'intérêt de l'entreprise, notion qui peut difficilement être enfermée dans une définition stricte. Différents acteurs pèsent sur le processus décisionnel. Il est classique de mettre en exergue l'influence des acteurs économiques, en particulier les têtes de réseaux. Par ailleurs, les récentes propositions de réforme sur la définition de « l'objet social » de l'entreprise, sur l'identification de sa « raison d'être » tout comme différents scandales sanitaires sur des produits de consommation ont relancé la question de la place des questions de santé/sécurité dans la prise de décision du chef d'entreprise. Cette journée d'étude invite ainsi à faire le point sur ces questions.

9h : Accueil

9h20 : Débuts des travaux – Allocution d'ouverture

Matinée : L'autonomie de la décision du chef d'entreprise en matière économique

Le pouvoir économique peut s'entendre d'une relation asymétrique tenant à l'aptitude d'un acteur à influencer le comportement d'un ou plusieurs autres en raison de sa situation économique dominante. La société-mère, le franchiseur, le client ou encore les pouvoirs publics peuvent largement peser sur la décision du chef d'entreprise. La question est alors de savoir si le droit régule et donc admet cette hétéronomie et s'il est possible d'imputer à ces acteurs extérieurs les conséquences de la décision du chef d'entreprise.

9h30 : **Pouvoir économique et Droit des sociétés** - Vincent Thomas, Université de Bourgogne

9h45 : **Pouvoir économique et Droit du travail** - David Jacotot, Université de Bourgogne

10h : **Pouvoir économique et Droit de la concurrence** - Jean-François Hamelin, Université de Bourgogne

10h15 : **Le rôle de la Directe dans l'accompagnement des décisions économiques de l'entreprise.**

- Pôle travail : Georges MARTINS BALTAR
- Pôle Concurrence/consommation : Murielle LIZZY

11h10 : Table ronde et discussion avec la salle.

12h15 : Déjeuner – Salle des Actes

Après-Midi : La prise en compte de la santé/sécurité dans les décisions du chef d'entreprise

Le respect de la santé/sécurité intègre depuis longtemps le processus décisionnel. Les débats ont toutefois été relancé avec les scandales successifs affectant les travailleurs ou les consommateurs. Surtout, le législateur envisage de modifier les art. 1832 à 1833 du Code civil afin que l'entreprise formalise son objet social et environnemental. Il s'agit dès lors d'identifier les outils juridiques qui permettent de contraindre l'entreprise à intégrer les questions de santé/sécurité dans sa prise de décision.

13h30 : **L'objet social élargit aux considérations sociales et environnementales : quelles perspectives ?** - Sâmî Hazoug, Université de Franche-Comté

13h45 : **Les outils du droit du social**, Benoit Géniaut, Université de Franche-Comté

14h00 : **Les outils du droit de la consommation**, David Rasandratana, Université de Franche-Comté

14h15 : **Les moyens de la Directe pour accompagner l'entreprise en matière de santé/sécurité**

15h : Table ronde

16h : Discussion avec la salle

16h30 Clôture des débats

